

Edito

Du 29 janvier au 19 mars, la crise c'est eux, la solution c'est nous !

2,5 millions de personnes dans la rue ! C'est le nombre de manifestants, aujourd'hui admis par les médias, descendus dans la rue ce 29 janvier 2009 !

Ce nombre dépasse un peu celui des manifs de 1995 et nettement celles de 2003 pour les retraites et de 2005 qui a fait échouer le CPE.

Cette fois ci ce ne sont pas des catégories précises de la population : étudiants, fonctionnaires ou salariés de tel ou tel secteur qui ont participé à 195 manifestations, mais de l'aveu des services de police eux-mêmes, c'est majoritairement la classe moyenne qui a voulu faire connaître son mécontentement tel que les salariés du privé et du public, les jeunes, les retraités, les étudiants, les chômeurs... Souvent nous avons même rencontré dans les cortèges des gens que l'on avait jamais vu auparavant, du moins depuis longtemps : policiers, salariés de Pme, artisans... Le Peuple.

Partout, leurs revendications sont claires : « Nous ne voulons ni subir, ni payer la crise ! Nous voulons une autre politique que celle qui nous a conduit là où nous en sommes ».

Le Président de la République doit prononcer une allocution jeudi 18 février.

Saura-t-il remettre en cause l'idéologie dominante à laquelle il croit depuis toujours ? Saura-t-il entendre que la plus grande part des richesses créées doit revenir au travail et non aux actionnaires et dénoncer une politique mise en œuvre depuis près de 30 années ?

Annoncera-t-il la création d'emplois dans le secteur public, garant d'une redistribution des richesses et d'emplois pérennes ?

Non, il y a fort à parier qu'au contraire il nous annonce qu'il comprend les craintes de la population, mais qu'il faut aller plus vite dans les « réformes ».

C'est donc, comme toujours, le rapport de force qui sera déterminant.

Les organisations syndicales doivent se retrouver pour examiner les suites.

La Cgt appelle d'ores et déjà les salariés à amplifier le mouvement.

Actualité « L'archéologie préventive, cette belle réussite française... »

Phrase extraite de la version écrite du discours du président de la république à l'occasion de ses vœux au monde de la Culture le 13 janvier à Nîmes.

Curieusement les personnes présentes ne l'ont pas entendu prononcer ces mots. On comprend mieux pourquoi quand on voit comment a débuté l'année archéologique 2009 ... Ou quand le discours ne vise qu'à dissimuler la réalité de la politique entreprise.

► **Tout a commencé par un air de gouaille !**

Pour les vœux, la diva ministérielle a eu la mauvaise idée de se placer au pied des grands escaliers de l'Opéra. A la première fausse note, la gouaille parisienne a surgi en vociférant contre la politique ministérielle et la délocalisation : « *Inrap à Paris !* », « *retrait RGPP !* ». Intense et indispensable.

► **Pluie d'amendements**

En 2007, Donnedieu de Vabres avait très largement pris la mesure de l'inconfort de la situation de l'archéologie du fait, entre autres, du manque de moyens. Depuis son arrivée, Christine Albanel a toujours refusé de s'entretenir du devenir du service public de l'archéologie avec les représentants du personnel. La cacophonie ministérielle et parlementaire s'installe, les méthodes de travail du cabinet sont archaïques et inadaptées aux enjeux politiques, le dialogue social, sans rapport de force, est inexistant. Les engagements pris un jour sont défaits le lendemain...

► **déboussoler le code du patrimoine**

Devant autant de fragilité, d'incapacité à maintenir le dialogue et d'atermoiements politiques, les sénateurs les plus libéraux se déchaînent : 15 % des amendements sur le projet de loi d'accélération des programmes de construction a trait à l'archéologie et la loi est adoptée avec la création de deux nouveaux articles qui déboussolent le code du patrimoine

► **Le délai de prescription de diagnostic**

Les Services Régionaux de l'archéologie n'auront plus que 21 jours pour prescrire un diagnostic. Le gouvernement a donné un avis favorable à cet amendement. Le ministère de la Culture espère ainsi avoir sauvé le délai de trois mois de prescription de fouille en jetant en pâture le délai de prescription de diagnostic. Politique de courte vue : le délai est vu comme un os et des parlementaires ont commencé à le ronger !

► **La caducité des prescriptions de l'Etat**

En matière de diagnostic et de fouille, la prescription de l'Etat est maintenant conditionnée à un délai d'engagement et d'achèvement des opérations archéologiques par l'opérateur. En cas de non respect des délais, et à l'exception de ceux d'engagements de la fouille, la prescription est réputée caduque. Ce sont là d'importantes modifications qui ont reçu l'avis favorable du gouvernement aussi ...

► **Pour les diagnostics**, le délai légal d'engagement est porté à quatre mois, à compter de la signature de la convention. Il n'y a pas de délai légal d'achèvement.

► **Pour les fouilles**, le délai légal d'engagement est fixé à 6 mois, à compter de la signature du contrat de fouilles et le délai légal d'achèvement à douze mois, prorogeable dix-huit mois sous certaines conditions.

► **L'augmentation de la RAP : peau de chagrin...**

Le rendement escompté devrait s'élever entre 13 à 15 millions d'euros supplémentaires. Mais en raison de la forte baisse des PC, autorisations d'urbanisme, etc... il est vraisemblable que le rendement escompté ne soit jamais atteint. Par ailleurs, cette augmentation arrive bien tard car elle n'a pas permis à l'Inrap de réaliser auparavant un nombre suffisant de diagnostic faute de financement nécessaire. La file d'attente des diagnostics continue de s'allonger pour des raisons essentiellement budgétaires.

► **La crise ... ne fait que débiter**

Depuis le 3^e trimestre 2007, l'ensemble des logements autorisés ou commencés (en nombre et en surface) est en chute libre. Ainsi, les chiffres du 4^e trimestre 2008 sont en dessous de celui du 1^{er} trimestre 2004 (cf. tableau). Ceci aura des conséquences sur une partie du rendement de la RAP.

► **20 millions d'euros de promesse de don pour l'archéothon**

Une subvention de 20 millions d'euros sera allouée à l'Inrap pour l'année 2009. Le hic est que ces crédits n'ont pas été votés, mais promis par P. Devedjian au Sénat. Il faudrait juste que le ministre en question confirme sa promesse de don très rapidement. Dans le cas contraire, la subvention n'aura aucun impact opérationnel réel. Tout cet argent est quand même fait pour réduire de manière très nette les délais d'attente des aménageurs.

Là encore, les solutions apportées ne permettent pas d'envisager sereinement l'avenir.

La pérennité du financement du service public de l'archéologie doit rester plus que jamais une revendication forte.

« Réduire l'impact, désormais excessif de l'archéologie préventive sur le développement économique et l'implantation des entreprises. »

Aveu des députés UMP. L'atteinte de l'objectif des libéraux passe par une attaque soutenue sur la mission, son financement et le statut des personnels.

► Fragilité financière de l'établissement

La situation financière de l'établissement reste donc très précaire, du fait même de la politique gouvernementale.

L'annonce par le ministère de la Culture le 27 novembre 2008 au conseil d'administration de l'Inrap du non renouvellement de la subvention pour charge de service public pour l'année 2010 aurait pour conséquence de remettre en difficulté financière l'établissement l'an prochain.

► Contrats d'opération : des méthodes inqualifiables

En décembre, le ministère de la culture informait la Fonction publique de ses intentions de modifications statutaires à l'Inrap. Et puis plus rien jusqu'au 19 janvier où le sénateur Gaillard, qui lit dans les pensées de Christine Albanel, dépose un amendement sur le sujet ! Cet amendement sur le contrat d'opération n'a strictement rien à voir avec le projet de loi débattu - le plan de relance - , ce qui en fait un cavalier législatif qui plus est gouvernemental et nous éclaire un peu plus sur ce que Christine Albanel entend par dialogue social et emploi permanent !

► Ultra précarité à outrance

En effet, il est introduit dans la loi la possibilité à l'Inrap de faire un nouveau type de contrat CDD Avec cette nouvelle disposition, la notion juridique forte de besoin permanent est remplacée par la nouvelle notion « d'activité définie dans le cadre d'une opération d'archéologie préventive ». En résumé, le besoin permanent en archéologie n'existerait plus puisque l'activité archéologique liée aux besoins de l'Inrap serait définie, non plus au niveau de l'établissement, mais dans le cadre de chaque opération.

► « Renforcer les gains de productivité de l'Inrap ! »

Les commentaires du gouvernement sont éloquentes sur les raisons qui l'ont amenés à créer ce nouveau type de contrat : « Cet amendement permet à l'Inrap de travailler davantage et plus rapidement. Avis favorable. Cela renforcera les gains de productivité de l'Inrap », dit Patrick Devedjian, ministre de la relance. Rien, si ce ne sont les délires libéraux, ne justifie ce cavalier législatif et encore moins l'activité qui nous attend, contrairement à ce qu'on voudrait nous faire croire.

► En opposition

Aux basses manœuvres de certains parlementaires et du gouvernement, des parlementaires (PS, Verts et PC), ont développé un discours global en soutien à l'archéologie préventive considérant que l'ampleur de la crise doit trouver des solutions qui sont autres que ratiboiser les lois, notamment celles de l'archéologie préventive. Mais le gouvernement était à nouveau plus prompt à faciliter la tâche de quelques intérêts « bétons ».

► Tout va très bien madame la ministre....

Le 23 janvier, dans un communiqué total-schizo et en contradiction avec celui du 26 novembre, Christine Albanel se réjouissait des mesures adoptées, voire promises..., au parlement.

► augmentation du prix des fouilles

Victime du coût de la vie, le prix des fouilles a dérapé à la hausse.

l'ensemble de ces mesures n'ont donc pas d'autre objet que de réduire à terme le volume de prescriptions archéologiques et ainsi de détériorer la qualité de protection du patrimoine archéologique.

	2004	2008
	Trimestre 1	Trimestre 4
Nombre de logements autorisés	102 259	101 219
Surface créée (en m ²)	11 056 015	10 069 737
Nombre de logements commencés	85 915	83 172
Surface créée (en m ²)	9 509 978	8 781 419

de la réunion du 18 février et préciser le sens, le contenu et les modalités de cette journée sur la base de leur déclaration intersyndicale du 5 janvier.

Donner la priorité au maintien des emplois dans un contexte de crise économique. Améliorer le pouvoir d'achat, réduire les inégalités dans les politiques salariales. Orienter la relance économique vers l'emploi et le pouvoir d'achat. Préserver et améliorer les garanties collectives. Réglementer la sphère financière internationale



Le Droit des agents

Mutuelle : on ne prend pas les mêmes et on recommence

Des garanties identiques mais pour la pratique, on attend de voir.

Consultations visites	généralistes conv. : 130% BR	spécialistes conv. : 200% BR	généralistes non conv. : 0,40% PMSS max	spécialistes non conv. : 1,10% PMSS max
Auxiliaires médicaux	infirmières, sages-femmes, kinésithérapeutes, orthoptistes, orthophonistes, pédicures podologues			100% BR
Actes d'imagerie	actes de radiologie conventionnelle, scanner, IRM, actes de radiologie vasculaire diagnostique, actes de médecine nucléaire diagnostique			100% BR
Actes d'échographie	échographie, Doppler			100% BR
Actes techniques médicaux	actes d'endoscopie, de radiologie, de cardiologie interventionnelle, de chimiothérapie, de radiothérapie, de médecine nucléaire thérapeutique			100% BR
Analyses examens de laboratoire	Analyse, actes de biologie, prélèvements			100% BR
Pharmacie	100% BR			
Hospitalisation médicale chirurgicale maternité	médicale : 150% BR	chirurgicale : 200% BR	allocation naiss. : 11% chambre part. :	
	forfait journalier : 100% FR	transport : 100% BR	lit d'accompagnement : 0, 55% PMSS/nuit	
	soins : 100% BR			
Dentaire	Prothèses dentaires prises en charge : 400% BR			
	Prothèses Dentaires non prises en charge : 200%BR			
	orthodontie prise en charge : 300% BR			
	orthodontie non prise en charge : 100%BR reconstitué			
	implants non pris en charge (max 3 par an/bénéf) : 21,65% PMSS			
Optique (le forfait kératotomie ne peut être cumulé avec la garantie optique (verres montures) dans la même année)	verres unifocaux (la paire) : 8,30% PMSS/AN/ bénéficiaire			
	verres multifocaux et complexe (la paire) : 12,65% PMSS/an/			
	montures : 4,50% PMSS/an/ bénéficiaire			
	lentilles prises en charge : forfait de 7,15 PMSS			
	lentilles non prises en charge : forfait de 7,15 PMSS/an/bénéficiaire			
Appareillage	opération au laser de la myopie : 17,15% PMSS/œil/an/bénéficiaire			
	prothèse auditive : 162,50% BR + 10,80% PMSS par appareil			
	orthopédie, appareillage : 162,50% BR			
Cures thermales	prothèse capillaire acceptée : 162% BR + 5,40% PMSS			
	soins, transport et hébergement : 8,25% PMSS			
Prestations sociales	décès : 27,50% PMSS	ostéopathie limitée à 5 séances/an : forfait de 1,45% PMSS/scéance limité à 5 fois/an		
	assistance : oui			
	ostéoporose : 100% BR + forfait de 1,65% PMSS			
Actes de prévention arrêté du 8 Juin 2006	détartrage complet (maximum 2 séances/an) : 100% BR			
	ensemble des vaccinations inscrites au calendrier vaccinal : 100% BR			

Renouvellement du marché de la mutuelle

► Le tableau ci-contre a été la matrice du cahier des charges pour élaborer l'appel d'offre du nouveau marché de la mutuelle.

► En résumé, **les garanties offertes sont les mêmes.**

► Eviter la galère ... Reste à « négocier » le **changement de prestataire fin avril 2009.**

► Depuis 1997, une complémentaire santé obligatoire offre aux personnels de l'Inrap des **garanties identiques.**

► au 31 décembre 2007, **4139** bénéficiaires, regroupant les adhérents, les conjoints et les enfants, bénéficiaient de la mutuelle à l'Inrap ; ce qui n'est pas rien.

► **les comptes 2008 sont équilibrés**

► Et ailleurs : **12 millions de salariés bénéficient de complémentaire santé d'entreprise** en France, soient 4,8 milliards de cotisations.

BR : Base de Remboursement de la Sécurité Sociale ; FR : Frais Réels ; PMSS : Plafond Mensuel de la Sécurité Social

EN BREF Archéologie britannique en crise ... comme le marché

L'emploi dans l'archéologie britannique est sévèrement frappé par la crise économique. Tous les secteurs de la discipline sont touchés et plus particulièrement celui de l'archéologie préventive. Si dans les cinq ans précédents 2008 le nombre d'emplois a augmenté de 4 % par an en moyenne, aujourd'hui la suppression d'emploi est la règle. Au cours du dernier trimestre 2008, 345 emplois ont été supprimés ce qui équivaut à 8,6 % des emplois dans l'archéologie préventive concurrentielle et à 5 % de tous les archéologues du pays. L'*Institute for Archaeologists*, source des données, suit cette situation catastrophique. Même les plus grosses boîtes privées de fouilles sont atteintes. Certaines savent qu'elles mettront la clef sous la porte sous peu. L'avenir des archéologues britanniques est sombre. **God save the archaeology !!**

Bulletin d'adhésion au SGPA CGT

Nom : Prénom :

Adresse : Région :

Tel : Email : INRAP SRA Autre :

A retourner à CGT-Culture, 12, rue de Louvois, 75002 PARIS - email : sgpa.cgt-culture@culture.gouv.fr

Tel : 01 40 15 51 86 - Fax : 01 40 15 51 77 - internet : <http://www.cgt-culture.fr>